

Pour la première fois, le concours va être appliqué au recrutement des internes en médecine et en pharmacie des asiles d'aliénés appartenant au département de la Seine (Sainte-Anne, Ville-Evrard et Vaucluse).

L'assimilation des asiles d'aliénés aux hôpitaux ordinaires, en ce qui concerne le concours, est due à la proposition de M. Hérold, préfet de la Seine.

Les candidats pourront se faire inscrire à la préfecture de la Seine à partir d'aujourd'hui pour les internes en médecine, jusqu'au jeudi 8 avril, et à partir du 8 avril jusqu'au 22 du même mois pour les internes en pharmacie.

Les épreuves commenceront, pour les premiers, le 26 avril, à l'asile Sainte-Anne, et pour les seconds, le 10 mai, à la pharmacie Centrale de l'Assistance publique, quai de la Tournelle.

Toutes les conditions de ces concours vont d'ailleurs être affichées dans Paris.